



Genève, le 20 avril 2011

Aux représentant-e-s des médias

Information du département des finances

Premiers états financiers consolidés de l'Etat de Genève

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport au Grand Conseil relatif aux états financiers consolidés pour l'exercice 2010. Cette première publication des comptes cantonaux consolidés marque l'ultime étape de la mise en œuvre des normes comptables internationales IPSAS, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur www.ge.ch/finances.

La LGAF prévoit l'application des normes IPSAS, qui imposent elles-mêmes la publication d'états financiers consolidés. Les comptes consolidés permettent d'offrir une vision d'ensemble de la performance et de la situation financière des activités que l'Etat exerce directement ou délègue à des entités qu'il contrôle (ci-après : le Groupe).

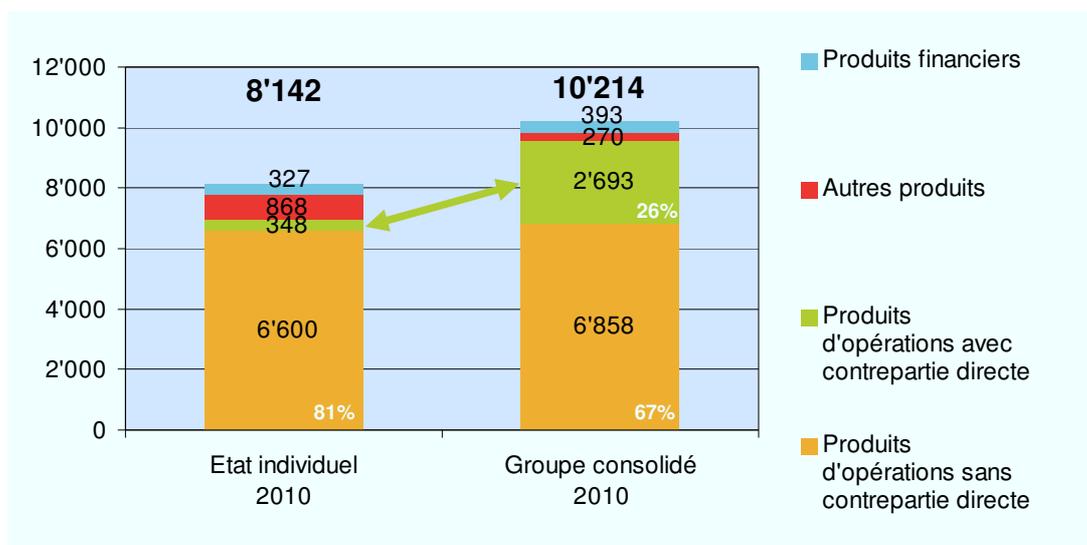
Entités entrant dans le périmètre de consolidation des états financiers :

- Établissements de droit public : *Services industriels de Genève, Hôpitaux universitaires de Genève, Aéroport international de Genève, Transports publics genevois, Université de Genève, Hospice général*
- Fondations de droit public : *Fondation des parkings, Fondation pour les terrains industriels de Genève, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif*
- Fondations immobilières de droit public : *Fondations HBM Camille Martin, Emma Kammacher, Jean Dutoit, Emile Dupont et René et Kate Block*
- Fondations de droit privé : *Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Fondation des immeubles pour les organisations internationales*
- Société anonyme : *Palexpo SA*

Comptes individuels et consolidés : principaux éléments

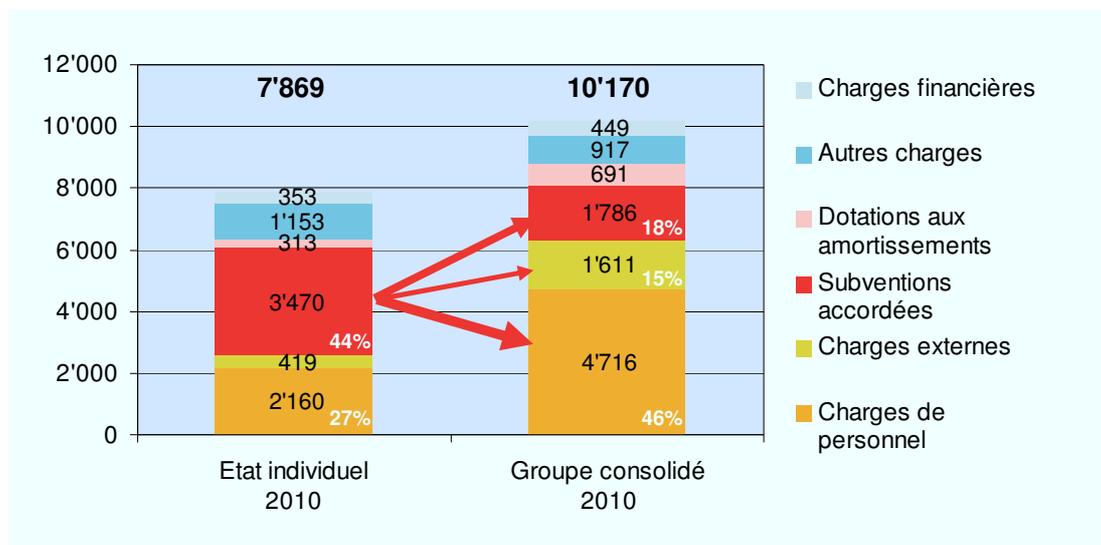
Milliards de francs	Comptes consolidés (Groupe) 2010	Comptes individuels (Etat) 2010
Revenus (a)	10,2	8,1
Charges (b)	10,2	7,9
Résultat net (c)	0,1	0,3
Total du bilan (d+e)	27,0	18,0
Dette financière (d)	13,1	10,5

a) Comparaison entre les revenus individuels de l'Etat et ceux du Groupe



Les produits des opérations avec contrepartie directe sont nettement plus élevés pour le Groupe (+2,3 milliards), car ils intègrent notamment les revenus des prestations des Services industriels, de l'Hôpital et de l'Aéroport international de Genève.

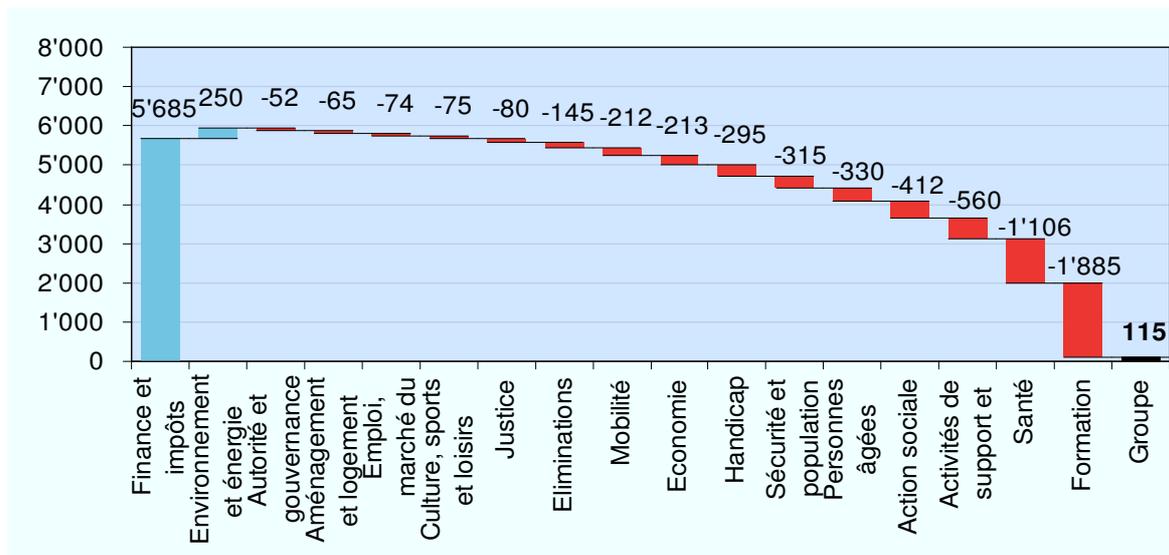
b) Comparaison entre les charges individuelles de l'Etat et celles du Groupe



Les subventions versées par l'Etat aux entités du Groupe - qui ont été éliminées dans la consolidation - sont converties en charges de personnel, en charges externes et en subventions accordées. Ces dernières ne contiennent plus dans les comptes consolidés que les allocations à des tiers et les indemnités à des entités externes (établissements médico-sociaux, par exemple).

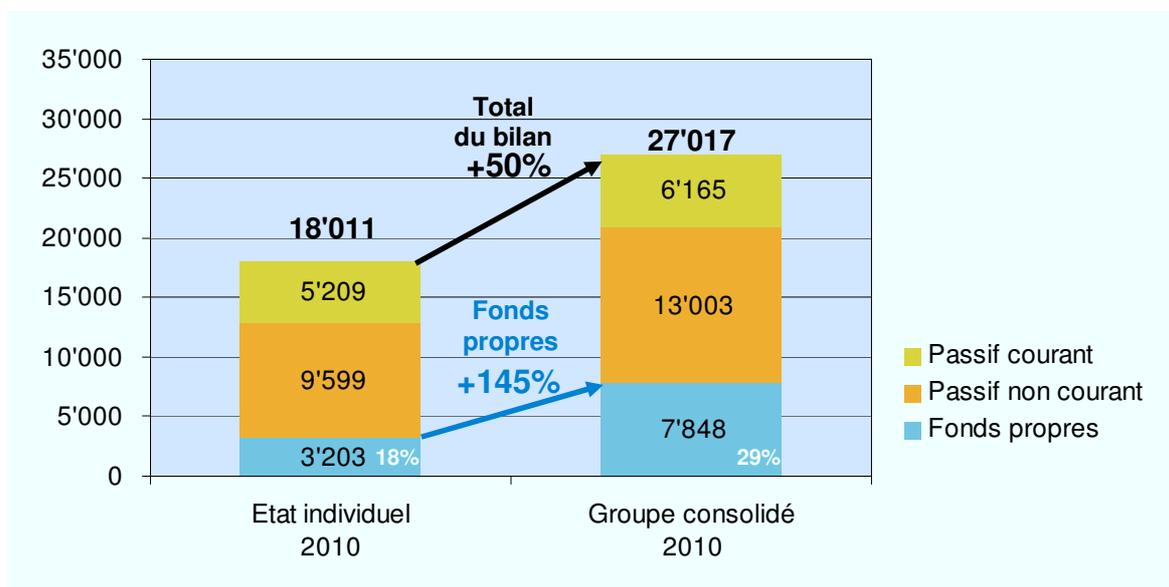
Les charges de personnel s'élèvent à 4,7 milliards dans les comptes consolidés. Le Groupe emploie 32'663 ETP, contre 13'756 ETP pour l'Etat.

c) Contribution au résultat net 2010 par politique publique



La contribution au résultat net est évidemment positive pour la politique publique *M-Finance et impôts*. Elle l'est également pour la politique publique *F-Environnement et énergie*, en raison de l'activité commerciale des Services industriels. Toutes les autres politiques publiques contribuent négativement au résultat global.

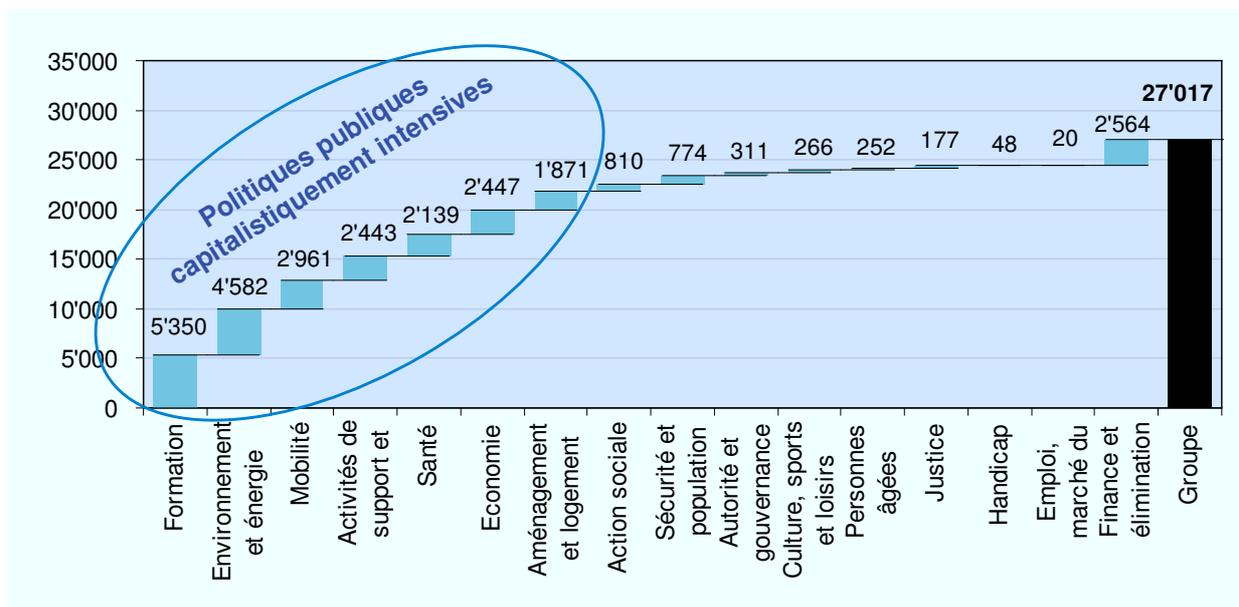
d) Comparaison entre le bilan individuel de l'Etat et le bilan consolidé du Groupe



Le bilan consolidé apparaît plus solide : les fonds propres du Groupe représentent ainsi 29% du total du bilan et 60% de la dette financière.

Le poids de l'Etat est significatif. Celui-ci contribue à hauteur de 67% au bilan consolidé et concentre 80% de la dette financière du Groupe. La consolidation de grandes entités telles que les Services industriels, l'Aéroport, l'Hôpital, l'Hospice général et l'Université influence également les comptes du Groupe selon les dimensions considérées. L'impact des Services industriels se manifeste par une contribution au résultat et aux fonds propres, celui de l'Hôpital ou de l'Université par une contribution aux charges de personnel.

e) Répartition de l'actif du bilan par politique publique



Les états financiers consolidés donnent une image plus précise des activités de l'Etat. La décomposition de l'actif du bilan par politique publique fait, par exemple, apparaître l'impact des activités des Services industriels qui modifient significativement le poids économique de la politique publique *F-Environnement et énergie*.

Opération complexe

L'élaboration des états financiers consolidés constitue une opération très complexe, en raison notamment de l'enchevêtrement des prestations entre l'Etat et les entités consolidées. Le but de la consolidation consiste à faire apparaître uniquement les opérations du Groupe avec l'extérieur.

Ceci implique de nombreux retraitements et éliminations de flux entre les entités du Groupe. Dès lors, il n'est pas aisé d'interpréter ces données et de les comparer avec les résultats individuels de chaque entité du Groupe.

A noter que ces premiers états financiers consolidés sont présentés sous la forme d'un Rapport divers au Grand Conseil, en attendant la clarification de leur statut constitutionnel et législatif.

Questions : Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, DF, 022 546 13 01